

François Asselineau

Président et Fondateur
de l'Union Populaire Républicaine

Inspecteur général des finances

Monsieur Olivier Schrameck
Conseiller d'État
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Paris, le 22 avril 2014

Objets :

- *Saisine en urgence du CSA en raison du non-respect par les médias audiovisuels :*
 - 1°) *du principe d'équité à l'endroit de l'Union Populaire Républicaine (UPR)*
 - 2°) *de l'obligation de permettre les expressions pluralistes des opinions politiques,*
- *Demande d'audience*

Monsieur le Président,

Le non-respect, par les grands médias audiovisuels, de principes que le CSA a pour mission de faire observer, me conduit à saisir l'instance que vous présidez et à vous demander audience dans les plus brefs délais, alors qu'a débuté la campagne pour les élections européennes du 25 mai 2014. Vous voudrez bien trouver ci-après les raisons précises et détaillées qui m'amènent à formuler cette double demande.

I - LES MÉDIAS AUDIOVISUELS DE GRANDE DIFFUSION NE TRAITENT PAS L'UPR DE FAÇON ÉQUITABLE

Au début de l'année 2012, alors que l'UPR comptait un peu plus de 700 adhérents et que j'avais présenté, lors de notre II^e Congrès, un programme présidentiel novateur et très circonstancié, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur, M. Michel Boyon, sur le fait que notre jeune mouvement politique se voyait systématiquement refuser tout accès aux grands médias audiovisuels, malgré nos demandes. Cette situation hypothéquait gravement l'obtention des parrainages nécessaires à la présentation de ma candidature à l'élection présidentielle.

Par une lettre datée du 8 février 2012, le président du CSA avait bien voulu me répondre que le principe d'équité s'appliquait naturellement à l'UPR. Quelques jours après, Mme Christine Kelly m'avait reçu dans les locaux du CSA avec l'un de mes collaborateurs et avait confirmé cette position, fondée sur l'article 4 de la Constitution qui dispose que la loi garantit « *la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la nation* ».

Bien que je n'en sois pas certain, je suppose que c'est suite à une intervention de Mme Kelly que j'avais été invité à m'exprimer dans des médias au cours des semaines suivantes, de façon cependant très marginale. En tout et pour tout, j'avais bénéficié d'un seul passage de 5 petites minutes sur i-Télé, autant sur France Info, et d'un débat d'une trentaine de minutes sur Sud-Radio. Cette couverture anecdotique nous empêcha bien entendu de faire connaître nationalement l'existence de l'UPR et, par la même occasion, d'obtenir le nombre nécessaire de parrainages pour être en effet présent à l'élection présidentielle.

Depuis cette époque, l'UPR a enregistré une croissance spectaculaire. Nous venons de franchir, le 22 avril 2014, le cap des 4 715 adhérents, et nos sympathisants se comptent désormais par dizaines de milliers. Non seulement l'UPR est sortie depuis longtemps du stade groupusculaire, mais c'est aussi le parti politique en plus forte croissance de France.

Cette évolution est bien entendu connue de tous les états-majors des autres partis, et de tous les journalistes politiques. Pourtant, l'UPR continue de se heurter au silence le plus total des médias audiovisuels de grande diffusion, comme si de rien n'était.

Pour être précis, depuis que j'ai créé l'UPR il y a sept ans - le 25 mars 2007 -, outre les trois passages uniques, déjà mentionnés, sur i-Télé, France Info et Sud-Radio du premier trimestre 2012, je n'ai eu droit qu'à une seule et courte participation à un débat sur France 2, un autre sur France 24, et un troisième sur Europe 1, et deux débats, à 28 mois d'écart, sur BFM Business. C'est tout en sept ans.

Depuis sept ans, et en dépit de nos nombreuses sollicitations, je n'ai jamais été invité ni sur TF1, ni sur France 3, ni sur France 5, ni sur Arte, ni sur M6, ni sur Canal +, ni sur LCP, ni sur LCI, ni sur Public Sénat, ni sur BFM TV, ni sur RTL, ni sur RMC, ni sur France Inter, ni sur France Culture, ni sur RFI, ni sur Radio Classique, ni sur France Bleu, etc.

Cette situation est d'autant plus anormale :

- que l'UPR organise depuis 7 ans des conférences à travers toute la France ; ces conférences attirent un auditoire de plus en plus nombreux, qui atteint ou dépasse désormais presque toujours 100 personnes dans les grandes villes de province, et 150 à 200 personnes en Ile de France,
- que nous avons acquis une visibilité de premier plan sur les réseaux sociaux,
- que nous diffusons régulièrement des communiqués à la presse, dont les accusés de réception électroniques nous apprennent qu'ils sont régulièrement ouverts et lus par plus de 1000 journalistes,
- et que nous avons annoncé plusieurs fois notre présence aux élections européennes du 25 mai 2014, dans l'ensemble des 8 circonscriptions interrégionales.

À titre d'exemple du traitement qui nous est réservé, je crois utile de vous signaler que nous avons organisé, le 17 avril courant, dans les salons d'un hôtel du VIII^e arrondissement de Paris, une conférence de presse pour présenter aux journalistes le programme de l'UPR et nos 8 têtes de liste pour les élections européennes. Nous avons annoncé cette conférence, avec une semaine de préavis, par un communiqué envoyé à 7 536 journalistes et lu par au moins 1 291 d'entre eux. Nous avons fait un rappel la veille de la conférence, qui a été lu par au moins 1 320 journalistes. Nous avons enfin doublé ces communiqués par plusieurs dizaines d'appels téléphoniques la veille.

Malgré cette communication on ne peut plus professionnelle, nous n'avons en définitive compté que deux journalistes présents, représentant un site Internet et une télévision étrangère. Aucun journaliste d'un grand média français n'était présent.

Ce silence persistant des médias de grande diffusion suscite une exaspération légitime et croissante de nos milliers d'adhérents et sympathisants, qui n'oublent pas qu'ils sont aussi des contribuables et qu'ils participent de ce fait au financement de l'audiovisuel public, de même qu'à celui de la haute autorité que vous présidez et qui est chargée de faire prévaloir le pluralisme politique.

Compte tenu des réponses fuyantes et embarrassées des journalistes auxquels nous nous adressons, vous conviendrez qu'il est difficile de ne pas songer à l'existence d'une « *liste noire* » où figurerait l'UPR, puisque je suis invité par ailleurs, régulièrement et à leur initiative, par des radios privées de la bande FM et par des télévisions Internet, où mes interventions obtiennent une audience qui se classe parmi leurs plus élevées : Radio Notre Dame, Radio Beur FM, Berbère TV, La Voix de la Russie, Radio Tropiques FM, Radio Ici et Maintenant, Radio Africa n°1, Oumma TV, Russia Today, Radio Soleil etc.

Suite à nos demandes insistantes, plusieurs médias audiovisuels ont curieusement justifié leur refus de m'inviter en invoquant le principe d'équité. Or, il me semble que l'équité ne consiste pas à réserver la parole à ceux qui l'ont déjà toute entière, c'est-à-dire à conforter les situations acquises, mais à accorder davantage à celui qui se trouve en infériorité, afin de corriger un rapport de force déséquilibré. Le « *commerce équitable* », par exemple, consiste bien à favoriser un transfert de richesse du dominant vers le dominé, et non l'inverse.

☞ *Je serais intéressé de savoir si le CSA a connaissance d'autres cas de mouvements politiques comptant plusieurs milliers d'adhérents qui subissent une telle disparité de traitement entre les médias de grande diffusion et les autres.*

Pour illustrer l'injustice que nous subissons, je crois utile de vous exposer cinq constats étayés, qui justifient notre demande que l'UPR soit invitée régulièrement dans les grands médias audiovisuels de notre pays, précisément en application du principe d'équité :

1^{er} constat : L'UPR rassemble désormais un nombre d'adhérents très supérieur à celui de partis politiques largement médiatisés.

Ce constat est développé en ANNEXE 1.

2^{ème} constat : Le site Internet de l'UPR est le deuxième site le plus fréquenté de tous les partis politiques français.

Ce constat est développé en ANNEXE 2.

3^{ème} constat : Les émissions avec l'UPR sur les télés-web ou sur les radios de la bande FM enregistrent des succès d'audience importants, très supérieurs aux résultats obtenus sur les mêmes vecteurs par les partis ou responsables politiques constamment invités dans les médias de grande diffusion.

Ce constat est développé en ANNEXE 3.

4^{ème} constat : Les partis politiques « Nouvelle donne » et « Nous citoyens » lancés à l'automne 2013 ont été massivement médiatisés dès leur début, alors qu'ils n'étaient que d'une taille embryonnaire.

Ce constat est développé en ANNEXE 4.

5^{ème} constat : Le poids des voix obtenues par l'UPR à l'élection législative partielle du 16 juin 2013 par rapport à des formations très médiatisées ne se retrouve pas dans la représentation de l'UPR au sein des médias audiovisuels de grande diffusion.

Ce constat est développé en ANNEXE 5.

<p>II - LES GRANDS MÉDIAS AUDIOVISUELS N'OUVRENT JAMAIS LEUR ANTENNE À L'OPINION DEMANDANT LA SORTIE DE LA FRANCE DE L'UE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU TUE</p>

Comme vous le savez, la Constitution dispose en son article 4 que « *la loi garantit les expressions pluralistes des opinions* ». Le Conseil constitutionnel a d'ailleurs estimé, dans une décision du 18 septembre 1986, que « *le respect du pluralisme est une condition de la démocratie* ». Il est allé encore plus loin en indiquant, dans une décision du 11 janvier 1990, que le pluralisme « *constitue le fondement de la démocratie* ».

Vous n'ignorez pas non plus qu'en vertu de la loi du 30 septembre 1986, c'est le CSA qui « *assure le respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de radio et de télévision, en particulier pour les émissions d'information politique et générale* ».

Il est donc de la responsabilité du CSA de permettre l'expression publique et la représentation équitable de points de vue opposés sur tous les sujets, **à l'exclusion d'aucun**.

Or, les analyses portées par l'UPR sont uniques sur la scène politique française. Nous sommes en effet le seul parti politique significatif, agréé par la CNCCFP :

- a) à décrire le rôle joué par les États-Unis, depuis les années 50, dans la prétendue « *construction européenne* », et les raisons de cette opération de haute géopolitique ;
- b) à expliquer qu'aucune « *autre Europe* » n'est possible, pour des raisons à la fois politiques, juridiques et probabilistes ;
- c) à dénoncer le caractère anachronique, autobloquant, nécessairement non démocratique, implicitement racialisé, et potentiellement guerrier que recèle l'idée même de construire un État continent faisant fi des affinités réelles des peuples ;
- d) à rassembler pour de bon, et à titre provisoire, des Français de toutes origines ethniques, toutes confessions religieuses, toutes opinions politiques et tous milieux sociaux, dans le but affiché et résolu de faire sortir la France de l'Union européenne et de l'euro, par application de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne.

Rejetant tout extrémisme, le programme politique de l'UPR est enfin le seul à s'inspirer étroitement, tout en l'actualisant, du programme du Conseil national de la Résistance de 1944.

Or, au lieu de laisser s'exprimer ces analyses uniques sur la scène politique, les médias de grande diffusion :

- **(1) ne cessent de promouvoir le Front National (FN), comme si leur but implicite était d'assimiler, aux yeux du public, le rejet de l'Union européenne à une position d'extrême droite, et d'empêcher ainsi tout vrai débat de fond.**

Le plus extraordinaire, d'ailleurs, est que le FN n'a jamais proposé ni à l'oral, ni à l'écrit, - et surtout pas dans les professions de foi électorales écrites adressées aux électeurs par les services de l'État dans aucune élection -, la sortie de la France de l'Union européenne, ni de l'euro.

Ce constat est développé en ANNEXE 6, qui présente des données factuelles sur la sur-médiatisation dont bénéficie le FN.

- **(2) contribuent ainsi, d'une façon périlleuse pour la paix civile, à la dénaturation du débat démocratique en France.**

Les grands médias portent une lourde responsabilité, en assimilant *de facto* toute remise en cause de la construction européenne à une pensée d'extrême-droite et à un parti politique dont le fonds de commerce est raciste et poujadiste. Non seulement cet amalgame est faux, mais c'est également un déni de démocratie, de plus en plus insupportable pour les Français. Il revient au CSA d'y mettre le holà.

Le principe de la « *construction européenne* » doit pouvoir être débattu, entre gens sérieux et pondérés, dans les médias audiovisuels de grande diffusion en France, comme c'est le cas au Royaume-Uni.

Ce constat est développé en ANNEXE 7.

- **(3) empêchent l'UPR de répondre aux attaques et manipulations du FN à son encontre.**

À ce sujet, j'attire votre attention sur le fait que Mme Le Pen s'est permise, sur le plateau de France 2 le 10 avril 2014, de plagier effrontément un dossier de l'UPR en ligne sur notre site depuis deux ans, en le dénaturant et en se l'appropriant devant des millions de téléspectateurs. Dans le même temps, France 2 refuse d'inviter l'UPR, et nous empêche donc carrément de nous défendre contre ce vol de propriété intellectuelle, doublé d'une manipulation odieuse.

Ce constat est développé en ANNEXE 8.

Pour l'ensemble des raisons qui viennent d'être exposées, en mon nom personnel comme au nom de l'ensemble des adhérents et sympathisants de l'UPR, **je vous demande solennellement que le CSA prenne toutes les mesures en son pouvoir pour contraindre les grands médias audiovisuels français à ouvrir enfin leurs antennes à notre mouvement.**

Cette ouverture doit se faire, non seulement dans des proportions équitables par rapport aux autres mouvements politiques, mais en veillant aussi à corriger, d'ici au scrutin du 25 mai, le préjudice d'ores et déjà subi depuis des mois.

Par ailleurs, **je vous demande d'ores et déjà audience afin de connaître les suites que le CSA voudra bien donner à cette saisine dans les plus brefs délais, compte tenu de la très grande proximité de l'échéance électorale.**

Il va de soi que cette demande n'est pas formulée par moi seul. Elle a été approuvée à l'unanimité par le Bureau National de l'UPR. Les 16 têtes de liste de l'UPR aux élections européennes – dont moi-même - sont prêtes à venir à cette audience pour vous faire part de vive voix de l'extrême exaspération de nos milliers d'adhérents. Vous trouverez la liste de ces responsables en ANNEXE 9.

Je vous indique en outre que, par respect pour les adhérents et sympathisants de l'UPR, et par souci de transparence et de démocratie, le présent courrier sera publié sur notre site Internet et sur notre page Facebook après que vous en aurez pris connaissance, de même que la réponse que vous voudrez bien lui faire. Ces deux vecteurs de communication sont l'un et l'autre consultés quotidiennement par des dizaines de milliers d'internautes.

Je précise enfin que ce courrier est également transmis, par communiqué de presse, à plus de 12 000 journalistes de toute la presse écrite et audiovisuelle française, ainsi qu'à plusieurs dizaines d'agences de presse et de journalistes étrangers accrédités en France, dont certains sont particulièrement intéressés par le fonctionnement réel de la démocratie française.

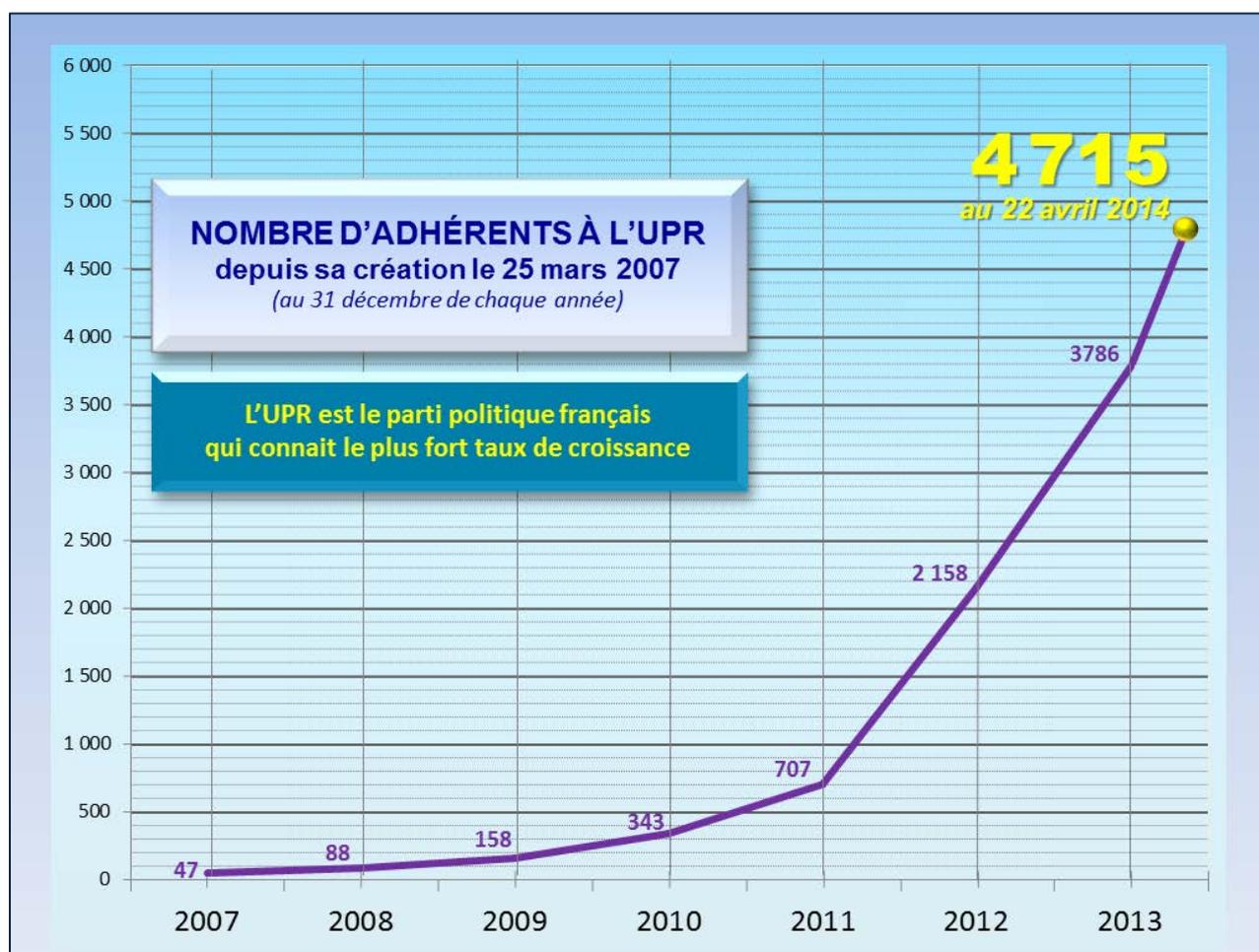
Confiant dans votre ferme volonté de faire respecter le principe d'équité et de garantir l'expression du pluralisme politique en France, je vous prie, Monsieur le Président, de croire en l'assurance de ma très haute considération.

François ASSELINEAU

ANNEXE 1

L'UPR rassemble désormais un nombre d'adhérents très supérieur à celui de partis politiques largement médiatisés.

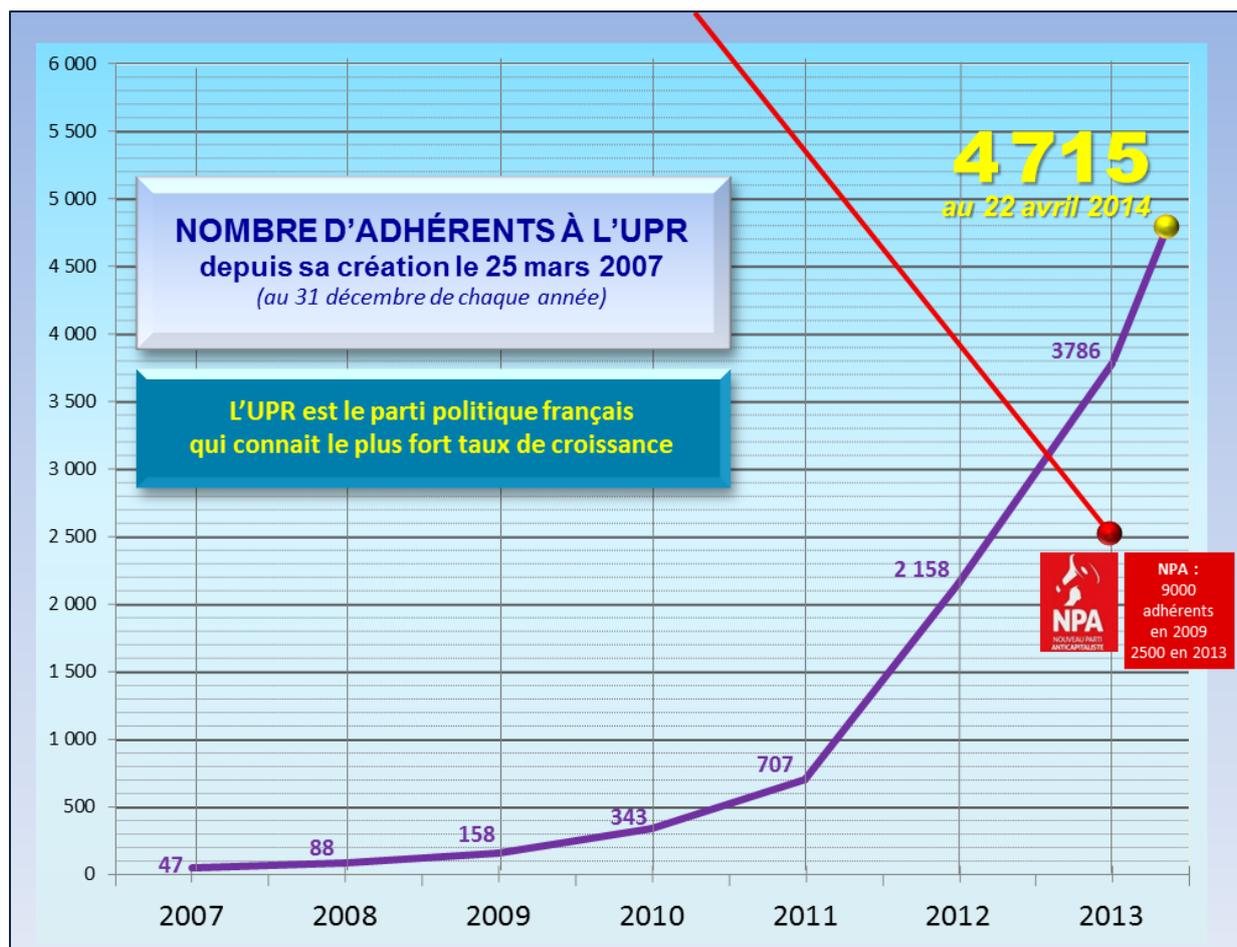
L'UPR enregistre depuis plusieurs années une croissance quasi-exponentielle du nombre de ses adhérents, comme le montre le graphique suivant.



Comparaison avec le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA)

À titre de comparaison – et pour se limiter aux seules données fiables révélées par la presse –, le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), qui comptait 9 000 adhérents à la fin de la 1^{ère} année de sa création (2009), n'en comptait plus que 2 500 à la fin de 2013, selon son propre aveu (cf. notamment <http://saintdenis93.centerblog.net/2155-fonte-du-npa-de-9000-en-2012-a-2500-en-2013>)

La comparaison entre l'évolution du nombre d'adhérents de l'UPR et celui du NPA est donc la suivante :



En d'autres termes, avec ses 4 715 adhérents au 22 avril 2014, l'UPR :

- compte désormais 89 % d'adhérents de plus que le NPA ;
- connaît une croissance fulgurante alors que le nombre d'adhérents du NPA stagne à un niveau très inférieur au nôtre, ce qui reflète la stagnation du NPA analysée par la presse.

Si l'on appliquait le principe d'équité sur la base de ce graphique, l'UPR devrait donc avoir un temps d'antenne sur les grands médias du pays près de deux fois supérieur à celui accordé au NPA.

Pourtant, les médias de grande diffusion accordent au NPA et à M. Besancenot – qui, à ma différence, n’a d’ailleurs jamais eu de mandat électif – une couverture considérablement supérieure à celle qui nous est si chichement mesurée.

Entre le 1^{er} septembre 2013 et le 15 février 2014, les représentants du NPA ont en effet bénéficié, selon nos calculs très précis explicités en annexe 5, de 294 minutes de temps de parole sur les médias audiovisuels de grande diffusion, contre 10 minutes pour les représentants de l’UPR. Soit 29 fois plus.

En outre, la moyenne des nouvelles adhésions à l’UPR entre le 1^{er} janvier 2014 et le 22 avril 2014 s’est établie à +8,3 par jour.

En guise de comparaison, le NPA compte un effectif apparemment stable puisque le nombre de 2 500 adhérents donné par M. Besancenot lui-même, sur LCP le 21 septembre 2013, était déjà mentionné dans un article du journal *Le Monde* du 1^{er} février 2013.

Comparaison avec l'UMP

Par ailleurs, selon le Nouvel Observateur, le nombre d'adhérents de l'UMP serait également en chute libre dans toute la France, en particulier à Paris où il serait passé de 20 000 à la mi-2012 à **3 900** à la mi-2013 :

The screenshot shows the website 'LE NOUVEL Observateur Politique'. The main headline is 'A Paris, l'UMP perd 80% de ses adhérents'. Below the headline, it states: 'Il n'y aurait plus que 3.900 militants à jour de cotisation, contre 20.000 il y a un an. Un phénomène que l'on retrouve également au niveau national.' The article is dated 'Publié le 24-06-2013 à 17h58'.

Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130624.OBS4401/a-paris-l-ump-perd-80-de-ses-adherents.html>

En comparaison, l'UPR compte 398 adhérents à Paris au 22 avril 2014 à 09h30.

EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES DES ADHÉRENTS DE L'UPR au 22 avril 2014 à 09H30	
Rhône (69)	142
Saône (Haute) (70)	20
Saône et Loire (71)	17
Sarthe (72)	23
Savoie (73)	33
Savoie (Haute) (74)	69
Paris (75)	398
Seine Maritime (76)	44
Seine et Marne (77)	87
Yvelines (78)	127

En d'autres termes, **le nombre d'adhérents de l'UPR est de l'ordre de 10% du nombre d'adhérents réels de l'UMP, du moins dans Paris *intra-muros*.**

Si l'on appliquait le principe d'équité sur la base de ce graphique, l'UPR devrait donc avoir un temps d'antenne sur les grands médias du pays de l'ordre de 10% de celui accordé à l'UMP. C'est peu dire que nous en sommes loin !

Précisons que des partis plus petits encore que le NPA, comme le Parti Chrétien Démocrate ou Cap21, sont bien plus médiatisés que l'UPR.

Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA explique que des partis politiques d'une taille bien inférieure à celle de l'UPR bénéficient d'une médiatisation infiniment supérieure.

ANNEXE 2

Le site Internet de l'UPR est le deuxième site le plus fréquenté de tous les partis politiques français.

La comparaison de l'accès aux grands médias selon le nombre d'adhérents peut être utilement complétée par une comparaison selon la popularité relevée sur Internet.

À cet égard, les statistiques du site américain Alexa Ranking (www.alexa.com), qui classe les sites Internet au niveau mondial en fonction de leur fréquentation, révèlent que le site Internet de l'UPR est le deuxième site Internet le plus consulté de tous les partis politiques français, rang stable depuis plusieurs mois.

➤ **Classement des sites Internet des partis politiques français en fonction de leur fréquentation, d'après le site américain alexa.com**

Rang au 20/02/2014	Parti	Site Internet	Rang mondial Alexa au 20/02/2014
1	FN	frontnational.com	44 885
2	UPR	upr.fr	82 183
3	PS	parti-socialiste.fr	155 978
4	EELV	eelv.fr	193 277
5	PdG	lepartidegauche.fr	222 940
6	UMP	u-m-p.org	262 765
7	PCF	pcf.fr	327 952
8	NPA	npa2009.org	358 476
9	UDI	parti-udi.fr	591 069
10	MODEM	mouvementdemocrate.fr	622 621
11	DLR	debout-la-republique.fr	743 678

Notre site est notamment bien plus consulté que les sites du Parti Socialiste ou de l'UMP. Ce constat a de quoi stupéfier les Français qui n'ont comme source d'informations que les seuls médias de grande diffusion puisque ceux-ci gardent un silence complet sur l'existence même de l'UPR.

Mais notre rang étonnant est parfaitement cohérent avec le fait que les vidéos des conférences que j'ai faites dans toute la France depuis la fondation de ce mouvement ont été vues, en cumulé, plus de trois millions de fois sur Internet.

ANNEXE 3

Les émissions ou les entretiens avec l'UPR sur les télé-web ou sur les radios de la bande FM enregistrent des succès d'audience importants, très supérieurs aux résultats obtenus sur les mêmes vecteurs par les partis ou responsables politiques constamment invités dans les médias de grande diffusion.

Un examen approfondi des nombres de vues comptabilisés par YouTube et Dailymotion permet de prendre conscience :

- a) du réel engouement suscité par les analyses de l'UPR auprès du public, dès lors que celui-ci est placé en mesure de les découvrir.
- b) du fait que des personnalités ayant constamment accès aux médias de grande diffusion, hyper-médiatisées, ne suscitent qu'un intérêt limité sur Internet.

Parmi des dizaines d'exemples, nous en citerons deux récents :

- l'entretien que j'ai donné le 18 février 2014 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à la suite de mon audition par la section des Affaires européennes et internationales sur l'avenir de la « *construction européenne* » a été vu 12 694 fois au 22 avril 2014.

Cette brève vidéo de moins de 6 minutes s'est ainsi hissée en quelques semaines au 1^{er} rang des 512 vidéos mises en ligne par cette Haute institution depuis l'ouverture de son site il y a 3 ans. Elle y a pulvérisé tous les records puisque la deuxième vidéo du CESE la plus visionnée n'a obtenu à la même date que 6 715 vues et que la 9^{ème} la plus visionnée n'atteint pas même les 1 000 vues.

- l'entretien que j'ai donné le 4 mars 2014 à la télé-web « *Agence Info Libre* » a été visionné 76 253 fois au 22 avril 2014. L'entretien que Régis Chamagne, Colonel (ER) de l'armée de l'air, responsable de l'UPR pour les questions de Défense, a donné le 4 mars 2014 à la télé-web « *Agence Info Libre* » a été visionné 36 396 fois au 22 avril 2014. En comparaison, deux vidéos de Mme Le Pen, publiées par cette même agence le 8 mars 2014, ont été vues 12 476 et 10 496 fois seulement.

Ces deux exemples, qui peuvent être multipliés à l'envi, prouvent que **l'absence totale de l'UPR sur les médias de grande diffusion de notre pays est profondément anormale. Non seulement parce qu'elle ne reflète en aucun cas la notoriété de l'UPR sur Internet, mais aussi parce qu'elle n'est pas naturelle** : à une époque où tous les médias sont à la recherche d'émissions susceptibles de faire « *croître l'audimat* », comment expliquer que les médias de grande diffusion refusent sciemment d'inviter l'UPR, alors que leurs journalistes politiques connaissent pourtant très bien les succès d'audience que rencontre chacune de nos interventions sur les radios FM ou les télévisions web ?

ANNEXE 4

Les partis politiques « *Nouvelle donne* » et « *Nous citoyens* » lancés à l'automne 2013 ont été massivement médiatisés dès leur début, alors qu'ils n'étaient que d'une taille embryonnaire.

Les justifications invoquées par les médias de grande diffusion pour refuser de donner la parole à l'UPR consistent – lorsque nous avons la chance d'obtenir une réponse – à affirmer que notre mouvement « *manquerait de représentativité* » parce que l'UPR « *n'aurait pas d'élu* », ou ne se serait « *jamais présenté aux élections* ».

Non seulement, ces deux points sont matériellement faux (l'UPR compte plusieurs maires et conseillers municipaux parmi ses adhérents et je me suis présenté à l'élection législative partielle du Lot-et-Garonne en juin 2013), mais encore, deux partis politiques embryonnaires lancés à l'automne 2013 ont été massivement médiatisés dès leur début, « *Nouvelle donne* » et « *Nous citoyens* ».

Le parti politique « *Nouvelle donne* » a bénéficié, entre son lancement le 28 novembre 2013 et le 15 février 2014, de 138 minutes de temps de parole¹, réparties comme suit, sur les médias de grande diffusion, contre 10 minutes pour l'UPR.

Média de grande diffusion	Nouvelle donne (temps de parole en minutes)
BFM Business	56
BFM TV	6
Europe 1	8
France 2	46
France Info	2
France Inter	5
LCP	15
Total	138

Le parti politique « *Nous citoyens* » a bénéficié, entre son lancement le 10 octobre 2013 et le 15 février 2014, de 266 minutes de temps de parole, réparties comme suit, sur les médias de grande diffusion, contre 10 minutes pour l'UPR.

¹ Les temps de parole présentés sont calculés en rapportant la durée de l'émission au nombre d'invités et de chroniqueurs de l'émission lorsque ces derniers font des interventions longues. Le temps de présentation du journaliste ou présentateur n'est pas décompté du temps global de l'émission. Voir document joint pour le détail par émission des temps de parole d'une série de partis politiques.

Média de grande diffusion	Nous citoyens (temps de parole en minutes)
BFM Business	62
BFM TV	6
Canal +	5
Europe 1	22
France 2	59
France 24	12
France 5	3
France Info	10
France Inter	18
LCI	3
LCP	23
Radio Classique	7
RMC	23
RTL	13
Total	266

☞ *Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA explique la médiatisation massive et immédiate de deux partis politiques embryonnaires, lancés de façon concomitante, l'un sur la gauche, l'autre sur la droite, et ce alors qu'un parti politique comme l'UPR, au stade de développement où il se trouve, demeure absent des médias audiovisuels de grande diffusion du pays.*

ANNEXE 5

Le poids des voix obtenues par l'UPR à l'élection législative partielle du 16 juin 2013 par rapport à des formations très médiatisées ne se retrouve pas dans la représentation de l'UPR au sein des médias audiovisuels de grande diffusion.

J'ai été candidat à l'élection législative partielle de la troisième circonscription du Lot-et-Garonne dont le premier tour s'est tenu le 16 juin 2013. Les résultats du MODEM, du NPA et de l'UPR ont été les suivants :

Parti politique	Candidat	Nombre de voix obtenues	Voix obtenues par l'UPR / Voix du parti concurrent
MODEM	Yamina Kichi	766	25%
NPA	Maria-Fé Garay	366	52%
UPR	François Asselineau	189	

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'UPR a réalisé le score de 189 voix sur une campagne de 17 jours seulement, grâce aux seules réunions publiques et actions de terrain, puisque le principal média audiovisuel de la circonscription, France 3 Aquitaine a refusé net de m'inviter à débattre. Aucun média audiovisuel national ne m'avait non plus accordé la parole à cette occasion alors que les déplacements de dirigeants nationaux de partis concurrents, venus soutenir mes compétiteurs, avaient été massivement médiatisés.

Les temps de parole accordés au MODEM, au NPA et à l'UPR par les principaux médias audiovisuels dans la période qui a suivi le scrutin du 16 juin 2013, entre le 1^{er} septembre 2013 et le 15 février 2014 ont été respectivement de 744, 294 et 10 minutes.

Dans la mesure où un scrutin législatif a une dimension nationale, l'application du principe d'équité aurait dû conduire les médias de diffusion nationale à accorder à l'UPR 25% du temps de parole du MODEM ou 52% du temps de parole du NPA. Encore cette application aurait-elle été *a minima*, puisque l'équité devrait exiger non pas la stricte proportionnalité mais une « *sur-représentation* » du plus faible par rapport à son poids dans le rapport de force.

Dans son courrier du 8 février 2012, M. Boyon avait indiqué que les résultats à des élections récentes seraient pris en compte dans l'application du principe d'équité, conformément d'ailleurs à la délibération n°2009-60 du 21 juillet 2009. Force est, pourtant, de constater qu'entre le 1^{er} septembre 2013 et le 15 février 2014, l'UPR n'a pas bénéficié sur les médias de grande diffusion :

- De 25% du temps de parole du MODEM, ce qui aurait fait 186 minutes ou,
- De 52% du temps de parole du NPA, ce qui aurait fait 153 minutes.

L'UPR a bénéficié en tout et pour tout de 10 minutes de temps de parole.

 *Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA explique que la présence de l'UPR sur les médias de grande diffusion soit très inférieure à ce qu'elle devrait être, si le principe d'équité était appliqué compte tenu des résultats obtenus à l'élection législative partielle du 16 juin 2013.*

➤ Répartition du temps de parole du MODEM

Média de grande diffusion	MODEM (temps de parole en minutes)
Arte	13
BFM Business	36
BFM TV	53
Canal +	52
Europe 1	72
France 2	20
France 24	49
France 3	0
France 5	58
France Bleu	15
France Culture	22
France Info	15
France Inter	51
i Télé	63
LCI	10
LCP	55
Radio Classique	32
RFI	0
RMC	57
RTL	64
TF1	5
Total	744

➤ Répartition du temps de parole du NPA

Média de grande diffusion	NPA (temps de parole en minutes)
BFM TV	18
Canal +	27
France 2	96
France 3	8
France 5	14
France Info	16
i Télé	56
LCP	28
RFI	9
RMC	23
Total	294

ANNEXE 6

Le FN fait l'objet d'une sur-médiatisation dans le but d'assimiler, aux yeux du public, le rejet de l'Union européenne à une position d'extrême droite, et d'empêcher ainsi tout débat réel de fond.

Les relevés effectués par le CSA à l'occasion de la campagne pour les élections municipales de mars 2014, sur la période de « cristallisation » de l'opinion allant du 10 février au 14 mars 2014, ont permis de mesurer l'extraordinaire promotion du FN par les grandes chaînes de télévision. Le FN a bénéficié, au global, de 26,0% du temps de parole, en deuxième position après l'UMP, qui a eu 28,1%, et devant le PS qui a eu 25,6% du temps de parole.

➤ Répartition du temps de parole relevés par le CSA pour les élections municipales, entre le 10 février 2014 et le 14 mars 2014

Parti politique	France 2	France 3	France 5	Canal +	RMC Découverte	BFM TV	i-Télé	LCI	Total
FN	22%	30%	65%	19%	70%	43%	21%	15%	26,0%
UMP	27%	45%	35%	57%	11%	19%	33%	26%	28,1%
PS	21%	4%	0%	7%	19%	15%	29%	40%	25,6%
Autres	30%	21%	0%	17%	0%	23%	17%	19%	20,2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%

Il convient d'observer que :

- La part de temps de parole du FN est largement supérieure à son score aux premiers tours des élections de 2012, présidentielles (17,9% ou 14,2% des inscrits) et législatives (13,6% ou 7,8% des inscrits).
- Le FN n'a présenté de candidats aux élections municipales que pour moins d'un tiers de la population française, bien moins que l'UMP et le PS.
- Les chaînes de télévision BFMTV et France 3 ont accordé au FN des parts de temps de parole extravagantes, de 43% pour la première chaîne et de 30% pour la seconde.
- Les trois partis politiques FN, UMP, PS ont capté 80% du temps de parole aggloméré, ce qui est largement supérieur à la somme de leurs scores au premier tour de l'élection législative du 10 juin 2012, 70% des votants, ou 40% des inscrits.

Ces observations montrent que le principe d'équité n'est guère respecté et que le FN fait l'objet d'une sur-médiatisation choquante. L'effet de cette sur-médiatisation est d'assimiler le refus de la « construction européenne » à l'extrême droite. Or, non seulement le FN ne propose pas la sortie de l'Union européenne ni de l'euro mais encore :

- Le peuple suédois, qui a rejeté l'euro par une majorité de 57% le 14 septembre 2003, n'est pas d'extrême droite.
- Les cinq prix Nobel d'Économie – James Mirrlees, Paul Krugman, Joseph Stiglitz, Christopher Pissarides et Thomas Sargent – qui ont appelé l'Espagne à quitter l'euro dans une tribune en mai 2013 dans le magazine *Expansión.com*, ne sont pas d'extrême droite.
- Hans Olaf Henkel, ancien Président de la Fédération professionnelle de l'industrie allemande, équivalent du MEDEF français, candidat tête de liste nationale aux élections européennes de 2014 en Allemagne du parti anti-euro *Alternativ für Deutschland* n'est pas d'extrême droite.
- Le gouvernement britannique dont deux membres en exercice – MM. Philipp Hammond (Défense) et Michael Gove (Éducation) – ont demandé publiquement, le 13 mai 2013, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ne sont pas d'extrême droite.
- Le syndicat britannique des transports RMT (Rail, Maritime and Transport) – qui compte 80 000 adhérents – et qui demande la sortie du Royaume-Uni de l'UE (avec le thème « *Non à l'UE, oui à la démocratie* ») et rejette a fortiori l'idée que l'euro puisse être adopté un jour par les Britanniques, n'est pas d'extrême droite.

 *Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA explique la sur-médiatisation dont le FN est l'objet ainsi que l'assimilation systématique du refus du principe de la « construction européenne » à l'extrême droite dans tous les médias.*

ANNEXE 7

En empêchant tout débat sérieux et serein sur le principe de la « construction européenne », les médias de grande diffusion contribuent de façon tragique à la disparition de la démocratie.

Les Français n'ont pas accepté que le Traité de Constitution européenne qu'ils avaient rejeté en 2005 par une majorité claire leur soit imposé en 2008 au travers du Traité de Lisbonne. L'exaspération et la résignation des Français, accentuées par ce déni de démocratie, se traduisent par un taux d'abstention qui avoisine ou dépasse désormais la moitié des inscrits dans de nombreux scrutins, y compris locaux comme les élections cantonales. Les taux d'abstention aux deux tours des élections municipales de 2014 ont atteint de nouveaux et inquiétants records pour cette élection de proximité, traditionnellement appréciée des Français.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que l'appréciation du principe d'équité par le CSA devrait tenir compte de l'abstention, dans la mesure où les électeurs qui ne votent plus manifestent un rejet en bloc de tous les partis politiques médiatisés. Le record de 61% d'abstention atteint aux élections européennes de 2009 aurait dû conduire les médias audiovisuels et le CSA à s'interroger en profondeur sur l'offre politique qui est proposée au public.

Or il n'y en a rien été. Les médias de grande diffusion continuent d'opérer de façon indue une présélection des candidats qu'ils vont présenter au peuple et faire élire, laissant les autres – notamment ceux porteurs de nouveauté – dans l'ombre. Une corrélation presque parfaite existe, en effet, entre le nombre d'heures que les candidats passent dans les médias audiovisuels et le score qu'ils obtiennent aux élections.

Il revient au CSA de veiller, puisque l'abstention atteint des records, à ce que des partis politiques différents puissent s'exprimer dans les médias audiovisuels. Cette exigence est d'autant plus forte que la déclaration faite par le Président de la République lors de sa conférence de presse du 14 janvier 2014 – « *je ne laisserai pas faire, au cours des prochains mois, ceux qui veulent en terminer avec l'idée européenne* » – risque de renforcer encore l'autocensure des médias, en particulier des médias du service public, sur la question européenne.

De l'absence de débat réel sur la question essentielle de la « construction européenne », résulte une défiance généralisée du public à l'endroit du monde médiatique :

- Le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF publié en janvier 2014 indiquait que ce sont maintenant 77% de nos concitoyens qui ne font plus confiance aux médias et 89% aux partis politiques médiatisés.
- Le baromètre de confiance dans les médias, publié le même mois par TNS Sofres et *La Croix*, montrait que 66% des sondés pensent que les médias ne sont pas indépendants des partis politiques et du pouvoir, et 60% des puissances financières.

- D'après l'enquête réalisée par l'Observatoire des journalistes et de l'information médiatique en février 2013, le média qui respecte le mieux la liberté d'expression et la diversité d'opinions est Internet pour 75% des sondés, la radio pour 9% et la télévision pour 1%. De surcroît, 82% des sondés estiment que la priorité des journaux et magazines devrait être de « *rétablir le pluralisme idéologique des rédactions* ».
- Les ventes des journaux papier sont en chute libre depuis plusieurs années.

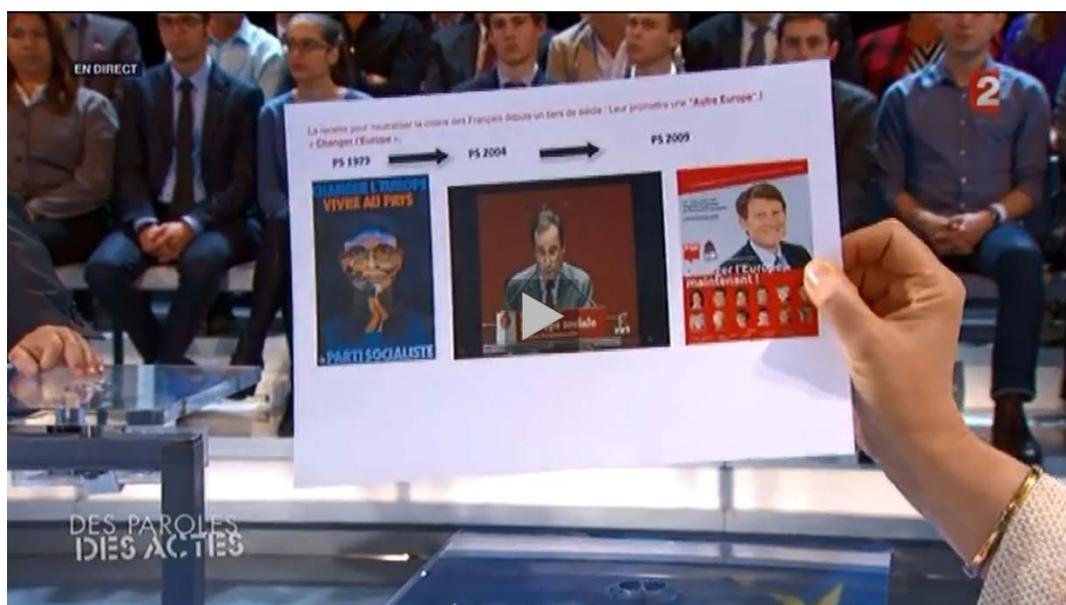
De plus, la France est tombée au 39^{ème} rang mondial dans le classement 2014 de *Reporters sans frontières* sur la liberté de la presse, après des pays pourtant beaucoup moins développés qu'elle, comme la Jamaïque, le Costa Rica, la Namibie, le Cap-Vert, le Ghana, le Belize, le Surinam ou le Salvador. La Charte de Munich de 1971 sur les devoirs et droits des journalistes n'est pas respectée, notamment le premier devoir « *respecter la vérité, qu'elles qu'en puissent être les conséquences* ».

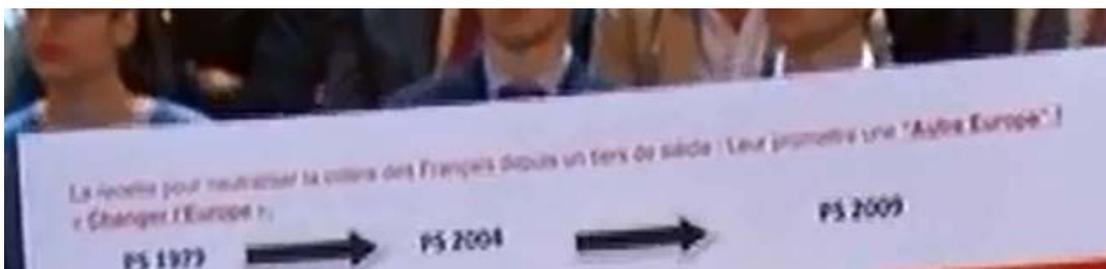
 ***Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA compte rétablir la crédibilité des médias audiovisuels aux yeux du publics et prendre en considération l'abstention pour faire appliquer le principe d'équité.***

ANNEXE 8

En refusant d'inviter l'UPR, les médias de grande diffusion empêchent cette dernière de répondre aux attaques et manipulations du FN

Marine Le Pen, invitée sur le plateau de « *Des paroles et des actes* » sur France 2 le 10 avril 2014 s'est appropriée le dossier de l'« *Autre Europe* » mise en ligne par l'UPR très exactement le 9 octobre 2012. (que l'on peut consulter sur <http://www.upr.fr/dossiers-de-fond/autre-europe>)





Le nom du dossier apparaît clairement sur le document : « *Recette pour neutraliser la colère des Français : la promesse de l'Autre Europe depuis un tiers de siècle* » (les captures d'écran présentées ici prouvent de façon irréfutable le plagiat).


UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE
L'union du peuple pour rétablir la démocratie

L'UPR Vidéos Analyses Agenda Militer Presse 🔍 [✓ Faire un don](#) [👉 J'adhère](#)

Recette pour neutraliser la colère des Français : la promesse de l'Autre Europe depuis un tiers de siècle
le 9 octobre 2012 dans Dossiers de fond

[Télécharger au format PDF](#)

Depuis un tiers de siècle au bas mot, les Français sont conviés à prendre leur mal en patience devant les conséquences de plus en plus calamiteuses de la prétendue « construction européenne ».

Comment cela est-il rendu possible ? Par le fait que tous les partis politiques français – sauf l'UPR – ont recours à la même technique manipulatoire, fondée sur la même formule de rhétorique.

À savoir que TOUS les partis, sauf l'UPR, affirment :

Les autres dossiers de fond

-  Quelle était l'analyse du Parti Communiste Français sur « l'Europe » dans les années 1947-1980 ?
-  Le mythe du couple franco-allemand – Traité de l'Élysée
-  Recette pour neutraliser la colère des Français : la promesse de l'Autre Europe depuis un tiers de siècle

 Dossier : Que signifient les logos

Mme Le Pen est allée jusqu'à imprimer les photos de notre dossier en enlevant sciemment toute référence à l'UPR, et à les montrer à l'écran, en reprenant évidemment le contenu de l'article à son compte.

Les exemples présentés dans notre dossier ont été repris tels quels par Mme Le Pen devant des millions de téléspectateurs :



Notre dossier a été repris sans vergogne tel quel par Mme Le Pen :



EXTRAIT DU DOSSIER DE L'UPR DU 9 OCTOBRE 2012

EN 2005, IL Y A 7 ANS, LES VERTS APPELAIENT A VOTER OUI AU RÉFÉRENDUM SUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE « POUR QU'UNE AUTRE EUROPE SOIT POSSIBLE »



Affiche des Verts pour le référendum du 29 mai 2005

Dossier présenté par Mme LE PEN sur France 2 le 10 AVRIL 2014



EXTRAIT DU DOSSIER DE L'UPR DU 9 OCTOBRE 2012

EN 2009, IL Y A 4 ANS, NICOLAS SARKOZY APPELAIT À VOTER UMP AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES CAR « C'EST LE MOMENT DE CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE »

QUAND L'EUROPE VEUT, L'EUROPE PEUT.

Le 7 juin, c'est le moment de construire une autre Europe. Une Europe qui n'a pas honte de défendre ses valeurs, son identité et son idéal de solidarité. Une Europe qui n'hésite pas à défendre ses intérêts. C'est le moment de transformer l'Europe pour qu'elle ne soit plus l'alibi de tous nos abandons mais l'expression d'une volonté commune. L'Europe doit changer. Une autre Europe est possible. La Présidence française l'a prouvé.

LE 7 JUIN, VOTEZ POUR LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 7 JUIN 2009.

L'Europe de l'impuissance, la France n'en veut plus.
Nicolas Sarkozy

Participez à la campagne sur www.ump2009.eu

La profession de foi électorale de l'UMP était formelle : « Le 7 juin [2009], c'est le moment de construire une autre Europe. [...] C'est le moment de transformer l'Europe pour qu'elle ne soit plus l'alibi de tous nos abandons mais l'expression d'une volonté commune. L'Europe doit changer. Une autre Europe est possible. »

Dossier présenté par Mme LE PEN sur France 2 le 10 AVRIL 2014



Ce vol de dossier est d'autant plus scandaleux que Mme Le Pen :

- d'une part n'a pas montré le passage de notre dossier dans lequel nous montrons que MM. Le Pen et Gollnisch proposaient eux-mêmes en 2006 de ne pas sortir de l'euro mais de bâtir une autre Europe (Dépêche AFP du 16 juin 2006 intitulée « *Le Front national cherche à nuancer son discours sur l'Europe* »).

EN 2006, ILY A 6 ANS, LE FRONT NATIONAL APPELAIT À RESTER DANS L'EURO MAIS A CHANGER D'EUROPE POUR BÂTIR UNE « EUROPE DES PATRIES »

« On m'accuse d'être contre l'Europe, c'est absurde !



La France est la plus vieille nation d'Europe mais je ne suis pas pour n'importe quelle Europe. C'est l'Europe des patries que nous voulons ».

Jean-Marie LE PEN – Dépêche AFP du 16 juin 2006 – Le Front national cherche à nuancer son discours sur l'Europe



« Si Jean-Marie Le Pen est élu à la présidence de la République, il ne proposera pas la sortie de l'euro, mais il proposera en échange de récupérer des pouvoirs fondamentaux en matière fiscale ou en matière de frontières ».

Bruno GOLLNISCH – Dépêche AFP du 16 juin 2006 – Le Front national cherche à nuancer son discours sur l'Europe

- d'autre part continue de proposer elle-même une « *Autre Europe* ». Le FN propose de « *renégocier les traités* » comme, finalement, tous les autres partis politiques médiatisés.

👉 ***Les adhérents et sympathisants de l'UPR seraient intéressés de savoir comment le CSA explique que France 2 laisse le FN plagier et dénaturer, publiquement et impunément, les analyses de l'UPR, et refuse dans le même temps d'inviter l'UPR dans ses émissions.***

ANNEXE 9

Les 16 têtes de liste de l'UPR qui s'associent à cette demande d'audience.



- **Circonscription Ile-de-France** François ASSELINEAU, HEC, ENA, Inspecteur général des finances, ancien Délégué général à l'intelligence économique au ministère de l'économie et des finances, Président fondateur de l'UPR, et Valérie BUGAULT, docteur en droit, avocate, coordonnatrice nationale pour les élections européennes, conduiront la liste de la circonscription Île-de-France ;



- **Circonscription Nord-Ouest** François-Xavier GRISON, HEC, cadre bancaire, responsable national de l'UPR pour les relations presse et les solidarités francophones, et Dolorès BAUDELLOT, ancienne attachée parlementaire, conduiront la liste de la circonscription Nord-Ouest ;



- **Circonscription Ouest** Jean-François GOURVENEK, cadre bancaire, délégué départemental de l'UPR dans le Finistère, et Barbara SILARD, IFSI de l'hôpital Ambroise Paré à Paris, infirmière, conduiront la liste de la circonscription Ouest ;



- **Circonscription Est** Yannick HERVÉ, ENS Cachan, docteur en informatique et électronique, maître de conférences à l'université Louis Pasteur de Strasbourg, délégué départemental de l'UPR du Bas-Rhin, et Karine COMAS, responsable de laboratoire, conduiront la liste de la circonscription Est ;



- **Circonscription Centre-Massif central** Vincent BROUSSEAU, ENS, docteur en mathématiques, docteur en économie, ancien économiste à la Banque Centrale Européenne, responsable national de l'UPR pour l'euro et les questions monétaires, et Jeanine LAUBRETON, directrice d'agence immobilière, conduiront la liste de la circonscription Centre-Massif central ;



- **Circonscription Sud-Ouest** Régis CHAMAGNE, École de l'Air, colonel en retraite de l'armée de l'air, responsable national de l'UPR pour les questions de Défense, et Clélia SIMON, art thérapeute, conduiront la liste de la circonscription Sud-Ouest ;



- **Circonscription Sud-Est** Daniel ROMANI, antiquaire, délégué départemental de l'UPR dans le Vaucluse, et Anne-Claire MAGNIEZ, germaniste, docteur en musicologie, conduiront la liste de la circonscription Sud-Est (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) ;



- **Circonscription Outre-mer** Dominique FRUT, cadre dans une entreprise privée, délégué régional de l'UPR pour l'Océan Indien, et Marie-Christine CLÉVY, artisan, conduiront la liste de la circonscription Outre-mer.